

Les descendants de Sulpice



La nature, faisant l'acte De objet que ledit sieur
allie a obtenu par acte recu de croquer Volaire
Sousignés le sixieme jour de Juin mil sept cent
Soixante dix huit d'iceux Controllés & Justifiés
Sans passer d'iceux vendeurs faire aucune exception
ny réserves, que ledit sieur a acquis adieu bien
le carois, le Commette, dont il est Contain le
S'il est Contente sans quil fait besoin d'en
faire autre ny plus l'usage d'Explication Jointe
Jury de Claration pour, ledit sieur acquiesce
Jury de ladite Locature, le objet d'dessus d'icelle
De ce jour d'aujourd'hui, le aperçu fait, le jour faire
Nou ledit poseur Comme de l'apopte d'icelle, le
Loyal acquisition au moyen de presenter même
ledit sieur acquiesce, recevra la forme qui doit
le faire aujourd'hui de son prochain, de la
Charge de payer le cens d'icelle, le devoir
Signeuriaux, sur les seigneurie de la ville
Nou relevé ledite Locature, de Saisine de
L'icelle de l'acte de l'icelle de l'icelle
Nou faite de tout ce Charge, Clause,
Condition, le obligation, le en outre pour
Le moyennant le prix, le somme de deux cent
Livre, laquelle susdite somme de deux cent
Livre, a été payée Comptant par ledit sieur
acquiesce au dit Vendeur, de laquelle ledit
sieur Vendeur et son épouse l'ingente, le de charge
ledit sieur acquiesce, le promettant le outre
le en faire tenir quitte, le de charge le sur
le outre tout d'icelle, de l'icelle, de l'icelle
S'obligent, de l'icelle de l'icelle de l'icelle
fait, le passé, au dit sieur le maison de
Domicile d'icelle sieur Vendeur, le six mil sept
Cent quatre vingt deux, le vingt
trois jours, après midy la présence de
sieur Jean Baptiste Dolhain orloge et de l'icelle
Commis aux aides, de l'icelle de l'icelle
Deux l'icelle Ville de l'icelle de l'icelle
le jour de l'icelle, qui ont avec les

Ditte partie Signée après lecture
faite de ce que l'aminette se restée
étude de l'utier sur de nous Notaire
Gaussignier

marie charlot alliot charlot
arrillon Dolhain

Darnal

Lutier Notaire Royal

Controllé, Scellé, Jussimé, alvrou ple trente Un
aous 1782 reçu quarante Cinq sols. La pour
Le centime Dénier trois livres Lutier

4 ✓
1 10
2 15
1/2 5
5